

Séance du 04 juin 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Durruty, Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE - Zone de restauration immobilière - Attribution de subventions par la ville.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

1) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations des 2 Février 1994, 21 Mars 2002 et 22 Décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX TTC (en €)	MONTANT SUBVENTIONS (en €)		
			Montant possible	Plafond	Montant retenu
AEK	22, rue Marengo	90.929,19	30.315,17	45.584,00	30 315,17
SCI DARANATZ	15, rue Port Neuf	36.288,00	2.939,23	66.600,00	2 939,23
SCI ALBO Charles AZALET	13, rue Passemillon	328.263,00	11.880,00	11.880,00	11.880,00
COPRO 46 RUE PANNECAU	46, rue Pannecau	20.038,60	1.678,57	6.336,00	1.678,57
SCI LA FONTAINOISE	20, rue Lormand	4.561,37	506,89	74.250,00	506,89
LACOSTE Corinne	8, quai Galuperie	1.898,58	353,43	7.392,00	353,43
COZIER M-CHANTAL	34, rue Poissonnerie	3.745,27	580,25	3960,00	580,25
DUCOLONER François	34, rue Poissonnerie	8.618,46	1.297,65	3.960,00	1.297,65
SDC 3 RUE LORMAND	3, rue Lormand	16.991,83	3.185,36	21.780,00	3.185,36
FERRER	2, rue Marengo	3.456,26	523,75	23.760,00	523,75
COPRO 5/7 RUE PORT NEUF	5-7, rue Port Neuf	146.932,00	10.100,00	10.100,00	10.100,00
GIZARD	1, rue Port de Castets	6.354,25	449,01	16.500,00	449,01
SAINT-PAUL Pierre	65, rue Bourgneuf	3.918,48	353,43	5.280,00	353,43
CHOUAN Pascal	34, rue Port Neuf	8.686,44	2.256,90	16.500,00	2.256,90
BOULET Thierry	24, rue Port Neuf	Complément	1.774,91	15.840,00	1.774,91

Travaux devant être commencés avant le 1^{er} juillet 2010

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

2) SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH

PROPRIETAIRE	IMMEUBLE CONCERNE	MONTANT TRAVAUX en € TTC	SUBVENTION ANAH en €	Complément VILLE en €
FINANCIERE MAGELLAN	16, rue Gosse	568.119,00	126.787,00	15.915,00

Le montant total des subventions pour cette séance est de **84.109,55 €**, induisant un montant total de travaux de **1.248.800,73 €**

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.